

Le marché aux puces a connu un grand succès, les nombreux clients cherchant jusque dans les cartons «l'occasion» à emporter. A droite: la roue aux millions a fait des heureux. On remarque, au fond à gauche, l'entrée de la tente dans laquelle se sont produits des centaines d'artistes; à droite, quelques stands.

# La Chaîne du bonheur samedi et dimanche à Neuchâtel Malgré le temps qui n'a pas joué le jeu, 30,000 francs ont été récoltés

Il a réalisé un miracle en faisant venir à Neuchâtel, samedi et dimanche, une douzaine d'orchestres et des dizaines d'artistes qui, tous, ont joué bénévolement le jeu de la «Chaîne du bonheur» en faveur de l'Association des parents d'enfants mentalement déficients. Il a transformé la place du Port en véritable place de fête, avec une vingtaine de stands, un carroussel, une roue aux millions, un marché aux puces, une vente aux enchères.

Il a su faire appel à la générosité de tout le monde en récoltant des dons, des marchandises, des bras puisque tous ceux qui ont œuvré ont fait gratuitement.

Il a fait mieux que tenir ses promesses. Samedi soir, il s'est rendu à la salle des Conférences où se produisait l'étonnant musicien qu'est Lionel Hampton. Après de multiples péripéties, il a réussi à entraîner Hampton sous la tente de la place du Port, il a installé derrière une batterie et il a donné le feu vert. C'est alors que le public qui avait eu l'excellente idée d'assister au programme de la soirée entendit ce que rêvent d'entendre tous les «fans» de la terre: un duo Lionel Hampton et Albert Nicholas le clarinettiste, accompagnés par le «Swiss-Dixie Stompers». Les plus experts de cette production en se léchant les babines...

IL FAISAIT, HÉLAS, UN FROID SIBÉRIEN

Un vent glacial a soufflé samedi et dimanche sans interruption, ce qui a quelque peu handicapé la vente de quelques stands. Malgré tout, les affaires ont été bonnes. Le marché aux puces a ra-

pidement montré des bancs et des tables vides, tout comme ont été vidés les rayons supportant les livres et les disques, les légumes et les fruits, les friandises, les poulets, les ramequins, les perchettes.

Malgré le froid, le carroussel a tourné sans arrêt. En revanche, la course de tricycles n'a pas été favorisée. Ce sera pour une autre fois et les gosses ont oublié leur peine en lâchant des ballons multicolores qui filaient... comme le vent!

La vente aux enchères et la roue aux millions ont été les chéris du public.

### SOUS LA TENTE

Samedi soir, on se frayait difficilement un passage sous la tente. Il est vrai que le programme était alléchant et personne ne désira rentrer lorsque sonna l'heure fatidique de deux heures du matin.

Les amateurs de musique et de divertissement ont été gâtés tout au long

### Vers le demi-million

Les manifestations organisées par la Chaîne du bonheur se sont déroulées samedi dans tous les cantons romands. Seul Neuchâtel avait poursuivi sur sa lancée à Lausanne!

Samedi à midi, lorsque se sont terminées les émissions de la Radio Suisse romande, la magnifique somme de 440.779 francs avait été encaissée. Il est encore possible de grossir ce chiffre puisque les dons peuvent être envoyés au compte de chèques postaux lancé et continuait ses efforts dimanche.

de ce «marathon de quarante-huit heures de la «Chaîne du bonheur».

Des dons ont été apportés dans les caravanes: plusieurs sociétés ont procédé à des collectes, une classe de fillettes a fait de même. Une dame âgée a apporté une pièce de vingt francs en or «C'est la seule que je possède, je vous la donne volontiers pour les enfants déshérités». Même les pensionnaires d'une maison de santé ont apporté leur petit pécule.

### LES JEUNES POUR LES JEUNES

Il est encore trop tôt pour indiquer exactement le montant des sommes recueillies sur la place du Port, mais elles se monteront certainement à 30.000 francs environ, ce qui n'est pas si mal!

Soulignons l'attitude de nombreux jeunes gens et jeunes filles qui, sans relâche, ont apporté leur collaboration. Des jeunes ont posé le téléphone et la télévision en circuit fermé; des jeunes ont tenu des stands, des jeunes ont travaillé dans la cantine, des jeunes ont servi d'estafettes. Bravo à tous!

Ils étaient entourés d'une belle cohorte d'adultes. Et le «Il» dont nous parlions au début de cet article était heureux hier soir. L'entreprise qu'il a montée en quinze jours seulement s'est déroulée sans ennui. Des ennuis, l'organisateur, Francis von Buren, puisque c'est de lui qu'il s'agit, risque d'en avoir ces jours prochains. Pris dans l'action, il a complètement oublié qu'il suit des cours à l'Université...

— Qu'importe! Aider des gosses malheureux passe avant tout le reste.

Telle était la phrase prononcée par tous ceux qui ont joué le jeu samedi et dimanche à Neuchâtel. RWS

# M. Louis de Montmollin prend congé de l'Institut neuchâtelois QUI A DÉCERNÉ SON PRIX À M. GEORGES DUBOIS

Samedi après-midi, à l'Aula de l'Université, M. Louis de Montmollin a présidé pour la dernière fois l'Institut neuchâtelois, au cours d'une cérémonie qui avait attiré un public fort nombreux.

Après avoir fait l'éloge de M. Gaston Clottu, qui lui succède à la présidence de l'Institut, M. de Montmollin cite les nouveaux membres qui sont MM. Pierre von Allmen, Alex Billeter, Pierre Jacot-Guillarmod, Jean-Claude Landry et Aurèle Niarrod. Ce dernier, flûtiste de renommée mondiale, n'a pu venir à la cérémonie. Il y a également deux nouveaux membres collectifs: la Société des amis du musée d'ethnographie, représentée par Mme Marceline de Montmollin et Mlle Tilo Frey, et la Fondation du Théâtre de poche neuchâtelois.

M. de Montmollin salue la présence du conseiller d'Etat François Jeanneret, puis il passe à un rapide examen de conscience. Si la raison d'être de l'Institut neuchâtelois ne paraît plus devoir être contestée, il y a toutefois un écart marqué entre les espoirs que l'on a caressés et la réalité vécue. Le conseil créé par les statuts de 1958 n'a pas rempli le rôle qui lui était dévolu, et c'est le bureau, composé de sept membres, qui a exercé la direction effective. Désireux avant tout de contribuer au développement et à l'illustration du patrimoine culturel neuchâtelois, il a organisé des concours scolaires, institué un prix destiné à des hommes de lettres et de sciences et publié les Cahiers de l'Institut. Et M. de Montmollin termine ce bref aperçu en annonçant la sortie de presse du treizième cahier, qui est l'œuvre de M. Maurice Favre: Les Neuchâtelois, recherche d'une patrie. Orné de photographies de Fernand Perret et d'un dessin de Léon Perrin, il sort des éditions de la Baconnière.

Après un intermède musical au cours duquel le pianiste Louis de Marval joua

avec force, clarté et sensibilité la Fantaisie en fa mineur, de Chopin, M. Claude Favarger présente le lauréat du prix de l'Institut neuchâtelois, qui est M. Georges Dubois. Evoquant le savant, le professeur, le rédacteur du Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles et enfin l'honnête homme au sens du XVIIIe siècle, M. Favarger trace un portrait extrêmement spirituel de la personnalité de M. Georges Dubois, qui est, comme on dit, un homme valable. Son œuvre se distingue par une rigueur et une précision remarquables, et chez lui, le savant se double d'un artiste. Après avoir mentionné les qualités du professeur aimé et respecté de ses élèves, et cité les travaux du savant, M. Favarger termine en lui disant: Monsieur Dubois, vous avez bien mérité du pays neuchâtelois.

M. Léon Perrin remet alors le prix de l'Institut au lauréat, puis M. Dubois prend la parole. Il nous donne lecture d'un mémoire aussi savant que spirituel: De la croyance touchant l'origine des vers intestinaux à la connaissance de leur destin. S'efforçant, comme il le dit, de présenter cette absence offensive vermineuse sous un jour plutôt aimable, il expose d'abord les difficultés que l'on a eues au XVIIIe et au XIXe siècle à abandonner la croyance en la génération spontanée. On s'est imaginé longtemps que les vers sortaient de la glèbe immonde ou même de nos excréments. Quant aux vers intestinaux, leur origine était difficile à élucider, et les théologiens se demandaient si Adam avait pu porter en lui, avant d'avoir péché, un exemplaire de tous les vers intestinaux de l'humanité future.

Puis, passant des théories anciennes aux recherches modernes, M. Dubois explique, à l'aide de projections, ce qui se passe avec le corbeau et le renard. Avec le corbeau, on observe un cycle à plusieurs



M. Georges Dubois, lauréat du Prix de l'Institut neuchâtelois.

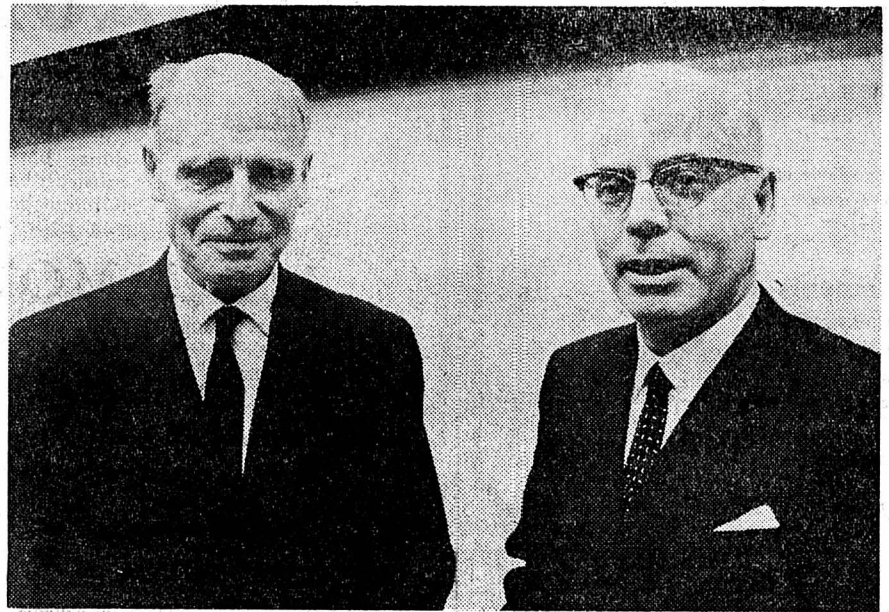
hôtes: la larve, ou cercaire, passe d'un mollusque dans une grenouille, puis dans une couleuvre, et enfin dans un corbeau. L'intéressant, c'est qu'elle ne se développe et prospère que si le cycle est accompli, comme si elle attendait que chacun de ces animaux ait avalé le précédent. De la grenouille au renard, elle peut passer, soit directement, soit par des hôtes intermédiaires comme la poule, qui sont mangés par le renard. Ce dernier présente encore la particularité suivante: les larves s'installent dans les alvéoles pulmonaires et remontent dans l'œsophage pour être renvoyées dans les intestins. Tous ces cycles et migrations, traduisant les mille et une ruses de la nature, ne constituent-ils pas une série de merveilles plus incroyables encore que la génération spontanée?

M. de Montmollin remercie M. Dubois qui, dit-il, nous a fait pénétrer dans notre intimité, puis M. de Marval exécute avec brio une seconde œuvre: la Septième Rhapsodie de Liszt. Enfin, pour clore la séance, M. Gaston Clottu, le nouveau président de l'Institut neuchâtelois, monte à la tribune. Il rend un vibrant hommage à son prédécesseur, M. Louis de Montmollin, qui a su affirmer, repenser et remettre en valeur l'Institut neuchâtelois. Par sa clairvoyance, son dévouement et l'efficacité de son action, il s'est attiré la reconnaissance du pays et de ses autorités.

Après l'avoir remercié au nom des membres de l'Institut et de tout le peuple neuchâtelois, après avoir déclaré qu'il s'efforcera d'être son digne successeur, M. Gaston Clottu s'écrie: Vive l'Institut neuchâtelois!

A la fin du banquet qui suivit cette séance, plusieurs orateurs prirent la parole: M. de Montmollin, le nouveau recteur de l'Université; M. Werner Strensen; M. Georges Dubois, M. Alex Billeter, et enfin M. Léon Perrin, qui, après avoir fait de lui un éloge ému, remit à l'ancien président de l'Institut un livre d'art, et à Mme de Montmollin une magnifique gerbe de fleurs.

P.-L. B.



A gauche, M. Louis de Montmollin, président, qui a cédé sa place à M. Gaston Clottu.

(Avipress - J.-P. Baillod)

## VIGNOBLE - VIGNOBLE - VIGNOBLE

# Le silo de Saint-Aubin: il y a quand même un problème d'ordre esthétique

Cette affaire du silo qui anime à nouveau les veillées des chaumières à Saint-Aubin, il faut la considérer sous deux angles bien distincts: à l'échelon communal déjà, puis dans les dossiers de l'Etat. On imagine facilement que la première facette n'est pas la moins pittoresque, ni la moins partisane. Comme ce fut le cas pour la RN 5, les deux camps se sont retranchés dans leur honneur et dans les plis de leur drapeau. Chacun y est allé de sa propre propagande, prêchant avec force sa croisade. Il est regrettable, par contre, que certaines personnes favorables au silo aient cru devoir recourir à des artifices plus ou moins voilés lors de la campagne électorale qui précéda le renouvellement des députés du Grand conseil!

Il y eut également des exagérations déplaisantes. Ainsi un terrien s'en prit-il publiquement, lors de la dernière assemblée de la société d'agriculture du district, à la confession d'un adversaire du silo... Le bon sens des autres agriculteurs devait heureusement couper court à ces promesses de Saint-Barthélemy. Quant à l'argumentation de l'Etat, notamment son interprétation du deuxième alinéa de l'article 115 de la loi sur les constructions, elle ne convainc qu'à demi, donnant l'impression de s'attacher à un cas très particulier alors que c'est sans doute d'un problème général dont il s'agit.

### CALENDRIER

Mais quelle a été la chronologie des faits? ● MAI 1968. — Les milieux agricoles du district décident de construire un silo à cérales à Saint-Aubin. Ailleurs? Mais c'est pratiquement impossible! répondent-ils à ceux qui s'étonnent de ce choix. Dans les mois qui suivent, le projet commence à faire des mécontents: l'endroit, à l'ouest de la gare, là où un ancien hangar à charbon n'abrite pratiquement plus que les oiseaux du Bon Dieu, semble fort mal choisi. Parmi les opposants, personne ne conteste le besoin d'un silo pour les agriculteurs du district. Mais pourquoi vouloir le construire ici, sur cette mince languette de terrain si-

tuée entre l'avenue de la Gare et la voie ferrée?

● SEPTEMBRE 1968. — La commission d'urbanisme ayant donné un préavis défavorable, le Conseil communal, prudent, préfère consulter le législatif qui émet pareillement (16 voix contre 14) un avis négatif.

● FÉVRIER 1969. — Les agriculteurs reviennent à la charge avec un autre projet. Le Conseil général accepte cette fois le principe de construction du silo, refusant le second projet pour... revenir au premier quelque peu modifié (31 mètres de haut au lieu des 40 primitivement prévus, mais silo aura, juste compensation, six mètres de plus en longueur). On suggère même de le coiffer d'un belvédère accessible au public. Pourquoi pas un motel ou une galerie d'art moderne? Alors se forme un comité réfrondaire composé des membres de la commission d'urbanisme (à l'exception d'un seul) et d'un groupement pour la sauvegarde du site bérochal que l'on vient de porter sur les fonds baptismaux. Le référendum est lancé, quelque 360 signatures recueillies, mais le Conseil communal le juge irrécevable car, aux termes de la loi, un référendum ne peut être dirigé contre une décision de l'exécutif, celui-ci fut-il couvert en l'occurrence par son propre Conseil général.

● MAI 1969. — Le silo devant être construit sur un terrain pour lequel le règlement d'urbanisme n'a prévu aucune réglementation spéciale, les dispositions de l'article 115 de la loi cantonale sur les constructions sont applicables en l'espèce. D'après cet article, en effet, l'édification d'un bâtiment dont la corniche dépasse vingt mètres de hauteur peut être autorisée par le Département cantonal des travaux publics (et sur préavis du Conseil communal) si des raisons d'intérêt général ou des circonstances particulières le justifient, et si des considérations esthétiques ne s'y opposent pas. Le 20 mai, le département intéressé donne son accord.

● JUIN 1969. — Placé devant cette situation, le comité réfrondaire ne désarma pas plus que l'avaient fait précédemment les promoteurs du silo. Une demande d'initia-

tive destinée à modifier le règlement communal d'urbanisme fut alors déposée. D'après cette initiative, il importe de fixer les dimensions maximales pour des bâtiments érigés dans la zone où devrait être construit le silo litigieux, et d'interdire au Conseil communal d'accorder un permis de construire pour des bâtiments ayant plus de vingt mètres de hauteur. L'idée semble être juridiquement admissible puisque le règlement cantonal (article 69) autorise les communes à être plus restrictives que la loi en ce qui concerne les dimensions des constructions. S'appuyant sur ce texte, les communes ne peuvent-elles alors supprimer les dérogations accordées par l'article 115 de la loi sur les constructions en faveur des bâtiments de plus de vingt mètres de haut?

### INCOMPLÉT

Examinant le recours présenté par la commission d'urbanisme de Saint-Aubin-Sauges et le Groupement pour la sauvegarde du site bérochal, le Conseil d'Etat a pensé que le résultat de l'initiative ne changerait rien au problème car, légalement, la solution du litige se trouve exclusivement dans la teneur de l'article 115 de la loi cantonale sur les constructions. Concernant le premier alinéa, il a décrété que les conditions prévues pour la dérogation étaient remplies. En revanche, l'Etat ne s'est pas assez penché sur le second alinéa. L'erreur ne provient-elle pas en effet du fait que le gouvernement n'a envisagé l'esthétique qu'en fonction du seul aspect du silo («... il ne sera pas laid en lui-même ni même par comparaison aux bâtiments sis aux alentours») et non pas en fonction d'un site précis, celui de la Béroche en l'occurrence? Bref, tout se passe comme si l'on avait oublié le général pour ne s'occuper que du particulier.

### CORTAILLOD

## Un nouveau conseiller

(c) Par suite de la démission de M. William Berger, conseiller général libéral de Cortaillod, M. Gaston Renaud, cinquième suppléant de la liste libérale, a été nommé nouveau conseiller.

### LE LANDERON

## Collision entre motocyclistes

Dimanche à 13 h 30, sur la route nationale 5, entre Cressier et Le Landeron, M. Robert-Dean Pyle est entré en collision avec son ami qui le précédait au guidon d'une motocyclette. M. Pyle a été conduit en ambulance à l'hôpital de la Providence, souffrant de douleurs dorsales.

Cette attitude étonne à la veille du débat que le Grand conseil doit entamer sur un nouveau chapitre de la protection du patrimoine naturel. Cl.-P. Ch.



## Perte de maîtrise Deux blessés

Hier à 15 h 10, Mlle Claudette Pochon descendait au volant de son automobile la rue de Maillefer. Elle a subitement perdu la maîtrise de son véhicule qui heurta une voiture stationnée sur la partie ouest. Sous l'effet du choc, cette voiture a été projetée contre un scooter parké à quelques mètres.

Mlle Claudette Pochon et sa passagère, sa sœur Nadia, ont été transportées à l'hôpital des Cadolles, souffrant de commotions et de plaies au visage.

## Inattention: collision

Cinq accidents qui n'ont provoqué heureusement que des dégâts matériels se sont déroulés samedi et dimanche à Neuchâtel.

A 11 h 40, samedi, J. B. circulait à l'avenue Ed.-Dubois en direction de la ville. A la hauteur du cimetière, il a eu un instant d'inattention et a heurté de plein fouet la voiture conduite par H. G.

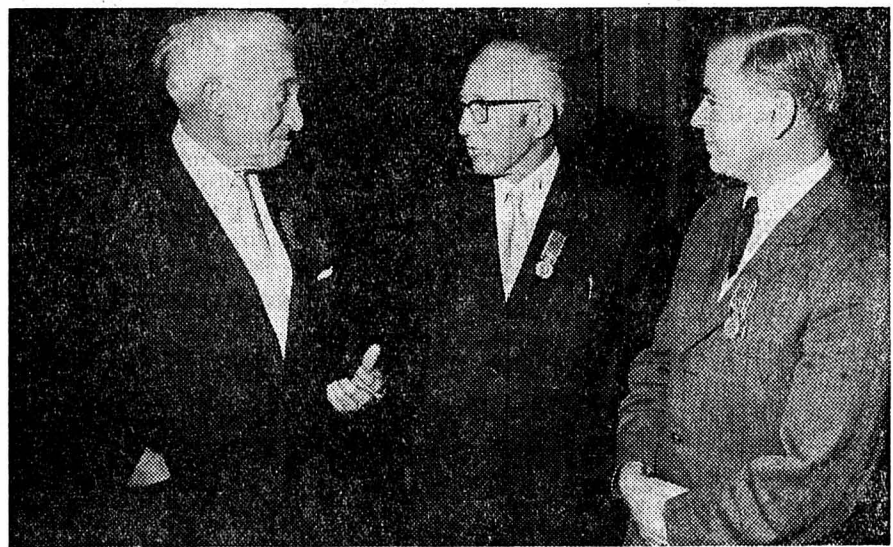
A 14 h 50, à la rue du Temple-Neuf, après une discussion au sujet d'une place de parking, F. C. a reculé et tamponné le véhicule de C. C.

Dimanche à 13 h 55, A. S. a eu son attention attirée par un oiseau alors qu'il roulait dans la rue du Pain-Blanc en direction ouest. Il a heurté une voiture normalement parkée à gauche de la chaussée.

A 16 h 35, B. R. faisait une marche arrière au quai Léopold-Robert lorsque son véhicule a touché une voiture en stationnement.

Du travail pour les carrossiers!

## La Noble compagnie des Mousquetaires en 1969: participation meilleure



De quoi parler donc MM. J.-L. Barrelet, Robert Olivier, président de la société et Jean-Claude Duvanel, conseiller communal?

(Avipress - J.-P. Baillod)

La coutume, chez les tireurs sportifs de la Noble compagnie des Mousquetaires (1406), est sacrée: l'assemblée annuelle est suivie du dîner à l'issue duquel intervient le toast à la patrie et la cérémonie de l'hommage aux bienfaiteurs et donateurs du groupement, des origines à nos jours. Enfin, c'est l'habituelle distribution des prix et récompenses ponctuée par la lecture du palmarès que nous publions plus tard, faute de place aujourd'hui.

Samedi, en fin d'après-midi, tout débuta à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil général.

Sous la présidence du capitaine Robert Olivier, chef de la protection civile du chef-lieu, une cinquantaine de compagnons étaient présents pour liquider l'ordre du jour.

Le verbal de la dernière assemblée (mars) lu par M. Bétrix, les rapports de tirs de l'année présentés successivement par MM. R. Schluechter (300 m), R. Gilliéron (petit calibre) et F. Perret (tirs militaires) furent suivis du programme d'activité 1970: 7 et 8 mars Tir commémoratif du 1er mars, 6 et 7 juin, finale cantonale du championnat suisse de groupe, 12-20 juin, tir cantonal au petit calibre à Colombier.

De ces différents rapports, il ressort qu'en 1969 une nette amélioration s'est produite quant à la participation des tireurs. Rappellons pour mémoire que les Mousquetaires sont rentrés de Thonue avec un laurier d'or pour s'être classés 84me sur 463 à 300 mètres. Encore une fois bravo!

C'est au restaurant des Halles, la Maison des tireurs, que la soirée, qui avait si bien commencé, se poursuivait dans une excellente ambiance et avec la présence du conseiller d'Etat Fr. Jeanneret, chef du département militaire, M. J.-L. Barrelet, son prédécesseur, conseiller communal J.-Cl. Duvanel, représentant les autorités locales, MM. B. Ledermann, président de la Société cantonale de tir, E. Amstutz, président de la fédération de district (NE), P. Uhler, capitaine de la Noble compagnie des Fusiliers, E. Bourquin, président de l'Association des sociétés locales de Neuchâtel, et les membres d'honneur de la société, MM. A. Matthey, F. Perret, H. Mügeli.

La partie officielle fut marquée par le toast à la santé de la compagnie et en hommage à ses bienfaiteurs, la proclamation du palmarès, la remise des challenges et prix, le toast à la patrie de M. Fr. Jeanneret, qui fut vivement apprécié et applaudi, et les brèves allocutions de MM. Ledermann, J.-Cl. Duvanel et E. Amstutz.

Ce dernier a dit avec fermeté et conviction que l'avenir des sociétés de tir, sur le plan sportif, passe par le fusil d'assaut militaire: il faut, dans les rangs de ceux qui sont astreints aux tirs obligatoires annuels, recruter le plus possible de tireurs sportifs qu'il est urgent d'amener à la carabine de match.

Il s'est prononcé sans ambages pour une modification énergique des structures périmées des groupements de tir afin que ces derniers répondent aux besoins du jour.

Un succulent repas, servi par le personnel de M. Montandon, a complété cette agréable soirée. G. Mt.

## UNE QUESTION EN PASSANT...

LES OPPOSANTS disent: pourquoi construire le silo au centre de la partie la plus habitée de Saint-Aubin alors qu'un tel local d'entrepôt de céréales (qui ne travaille à plein rendement qu'une fois sur douze) trouverait certainement un emplacement plus opportun au chef-lieu du district où existe une gare adéquate et bien outillée? Ou à Colombier?

L'ÉTAT répond: les promoteurs du silo ont tout essayé. Les gares de Bevaix et d'Auvier manquent de place ou sont d'un accès malaisé, celle de Vaumarcus ne possède pas d'embranchement industriel, n'est plus desservie par du personnel stationné à demeure et, clause de l'esthétique, «il ne serait pas indiqué d'implanter un silo devant le château historique de cette commune».

EN CONCLUSION, mazout et blé sont-ils vraiment incompatibles à Colombier si l'on sait que des mesures de protection draconiennes sont imposées pour le stockage des hydrocarbures? En cas d'accident, les céréales seraient-elles plus exposées que le sous-sol?